



Lycée BARTHOLDI
9, rue du lycée
68000 COLMAR

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE



03 89 20 83 30



ce.0680007N@ac-strasbourg.fr

Colmar, le 24 septembre 2018

Le Proviseur

A

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Objet : campagne complémentaire de bourses nationales d'études du 2nd degré de lycée

Je vous informe que la campagne complémentaire de demande de bourse scolaire est ouverte, et ce jusqu'au **18 octobre 2018**.

Lors de cette campagne, seuls deux types de dossiers peuvent être déposés :

- Soit un dossier de vérification de ressources (exclusivement pour les élèves déjà boursiers)
- Soit un dossier classique de demande de bourse (dossier papier à retirer au secrétariat)

Sont concernés **exclusivement** les publics suivants :

- 1) Les élèves dont les familles ont connu une dégradation de leur situation familiale entre la date du 20 juin 2018 (fin de la nouvelle campagne) et le 18 octobre 2018 (fin de la campagne complémentaire).

Seules les trois situations suivantes seront prises en compte :

- Décès de l'un des parents
- Divorce des parents ou séparation attestée
- Résidence exclusive de l'enfant modifiée par décision du juge

- 2) Les élèves boursiers redoublant doivent faire réviser leurs charges et ressources. Ces derniers seront destinataires d'un dossier de vérification de ressources à rendre au plus tard le 18 octobre.

- 3) Les élèves n'ayant pu participer à la nouvelle campagne (avril – juin 2018) pour les raisons **EXCLUSIVES** suivantes :

- Elèves précédemment scolarisés à l'étranger
- Elèves précédemment scolarisés dans l'enseignement privé HORS contrat
- Elèves précédemment scolarisés dans une COM
- Elèves précédemment scolarisés au ministère de l'agriculture
- Elèves scolarisés précédemment en terminale, non boursiers et qui redoublent leur terminale

Ces élèves n'étant pas boursiers, un dossier classique de demande de bourse devra être constitué.

- 4) Réexamen à l'initiative de la famille ou du service des bourses

Les élèves déjà boursiers de lycée dont la situation familiale a évolué défavorablement depuis l'année d'attribution de la bourse et ayant entraîné une baisse des revenus peuvent constituer un dossier de vérification de ressources dans le but d'obtenir une promotion de bourse.

